

La précarité dans quatre communes vaudoises : des pauvres dans les villes

Autor(en): **Guyaz, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **31 (1994)**

Heft 1176

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des pauvres dans les villes

Une étude menée dans quatre petites villes vaudoises — Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux et Morges — tente de cerner les conditions de vie des personnes vivant dans la précarité.

RÉFÉRENCE

Geneviève Corajoud, Georges Piotet: *La précarité des conditions de vie dans quatre communes vaudoises*, Université de Lausanne, Institut des sciences sociales et politiques, avril 1994.

L'enquête a été réalisée auprès de 3884 ménages sélectionnés en écartant les revenus trop bas et trop haut (voir le tableau ci-dessous) et en retenant les salariés, les personnes âgées de 20 à 64 ans et les locataires.

(jg) La précarité est une notion floue, née de la crise. D'un côté, il y a les pauvres, ceux qui relèvent clairement de l'assistance sociale, les chômeurs en fin de droit, les déshérités. Leur statut est clair: encartés, suivis, scrutés par les gros bataillons des professions sociales, nul ne sait s'ils parviendront à *revenir*, comme on dit d'un coureur cycliste lâché dans un col. En tout cas, la société s'occupe d'eux tant bien que mal.

Et puis, il y a ceux qui sont en train de décrocher, de dériver, qui ne sont pas encore assistés, mais qui peinent en queue de peloton, qui font l'élastique, pour rester dans les métaphores du vélo. Ils sont lâchés, mais ils parviennent avec difficulté à suivre le gros de la troupe. Ceux-là sont fragilisés, leur statut est devenu précaire, mais ils ne sont pas vraiment dans les statistiques de l'aide sociale. Une étude vient de se pencher sur leur

le et sans soucis. Mais si elle reste stable, elle ne suffit pas pour autant à définir un risque de précarité. Pour qu'il en aille ainsi, il faut qu'une dégradation de la situation de ces ménages puisse être envisagée. Les auteurs de l'étude ont identifié trois domaines d'altération possible: l'emploi, le logement et la santé.

L'enquête date de 1991. Elle est donc antérieure à la période d'intensité maximale de la crise économique. Il apparaît néanmoins que les deux tiers des ménages de l'échantillon travaillent dans des secteurs à fort taux de chômage et 25% d'entre eux avaient déjà connu une perte d'emploi. Pour le logement, la durée du bail, inférieure à une année pour 25% de la population étudiée, ainsi que les hausses (mais nous sommes en 1991!) est un facteur important de fragilité. Le péril lié à la santé semble moindre. L'enquête, qui a été réalisée avant l'obligation de l'assurance maladie, a révélé que 10% des ménages n'étaient pas assurés.

Les familles répondent au risque de précarité par des restrictions budgétaires: 70% des ménages avec enfant limitent la consommation de ces derniers et 80% des adultes essaient de réduire les dépenses pour eux-mêmes. Les emprunts constituent une autre réponse: 48% des ménages sont endettés et 28% ont eu recours au petit crédit.

La précarité semble toucher 20% des salariés. Elle concerne surtout les familles avec des enfants dont les charges sont difficilement couvertes par les revenus salariaux. Selon les auteurs, l'augmentation du montant des allocations familiales ne constitue pas une réponse suffisante. Les solutions doivent être plutôt cherchées du côté de l'accès des femmes à l'emploi et des dispositifs d'accompagnement à mettre en place: formation, garderie, horaires de travail. Un certain nombre d'autres mesures sont suggérées. Mentionnons en particulier l'aide au désendettement. Le canton de Neuchâtel vient de créer un fonds destiné à soulager les ménages dont les charges financières sont trop lourdes. Une idée qui pourrait être reprise par d'autres cantons.

Naturellement, le redémarrage de l'économie est la seule véritable solution à la précarité. Un regret à la lecture de cette étude: l'absence d'une population témoin. Pour mieux appréhender les personnes en précarité, il aurait fallu les comparer avec les Suisses *moyens* qui ne sont pas dans une situation à risque. Mais tel qu'il est, ce rapport constitue une bonne base de travail. ■

SÉLECTION DE LA POPULATION PAR LE REVENU

Type de ménage	Budget mensuel*	
	minimum	maximum
Personne seule	2000.-	2700.-
Deux adultes	2900.-	3700.-
Deux adultes et un enfant	3400.-	4700.-
Deux adultes et deux enfants	4000.-	5600.-
Deux adultes et trois enfants	4500.-	6700.-
Un adulte et un enfant	2700.-	3100.-
Un adulte et deux enfants	3500.-	4500.-

* Budget mensuel tiré du panier de la ménagère, soit revenu considéré comme nécessaire pour vivre selon un minimum et un maximum. L'échantillon de l'étude a été sélectionné à l'intérieur de cette fourchette de revenus.

sort et cherche à définir qui ils sont et quels sont leurs points faibles.

Les ménages qui courent le plus grand risque de précarité se caractérisent par trois facteurs parfois cumulés: la présence de plusieurs enfants, un salaire unique ou l'absence de qualifications chez les deux conjoints. Ce sont ces ménages qui consacrent la part la plus élevée de leur salaire au logement et ce sont également eux qui sont le plus souvent soumis à des augmentations de loyer. Ainsi près de 25% de ces familles consacrent entre 30 et 40% de leur salaire au paiement de leur appartement.

Cette situation ne favorise pas une vie faci-